



Compte rendu groupe de travail CAPD vérification des barèmes mardi 27 mai 2014

Nous nous sommes réunis hier à l'inspection pour vérifier les barèmes de tous les participants au mouvement (soit 230 personnes). Voici en détail le travail des représentantes du SNUIPP-FSU 90 en toute transparence.

En amont

→ **le e-dossier** : c'est le nouvel outil informatique que le SNUIPP-FSU 90 vous a proposé cette année et qui a bien fonctionné. Il s'agit d'un dossier numérique accessible par notre site qui renferme un tas de renseignements sur le mouvement (règles, zones, calculateur de barème...). Pour tous nos syndiqués et ceux qui ont rempli ce e-dossier avec leurs coordonnées, nous avons pu vérifier les listes de vœux, et les barèmes.

→ **les documents de l'administration** : dès réception de ces documents (liste des participants avec leur barème et leur vœux) nous avons vérifié chaque personne : barème, vœux géographiques neutralisés si mis en dernière position, les priorités (RRS, mesure de carte, ASH...), les points RRS, ASH. Nous avons fait corriger une dizaine d'erreurs (à la décharge de l'administration, une seule personne gère ce gros dossier).

→ **contacts avec les collègues** : nous avons pris contact avec tous les syndiqués et les personnes qui avaient constitué un e-dossier pour leur faire vérifier leur barème.

En séance

→ **les postes à profil pour directions 8 classes et plus** :

le SNUIPP 90 est intervenu pour préciser que plusieurs collègues n'avaient pas compris la notion de poste à profil et avaient mis ces postes dans leurs vœux. Soit le SNUIPP avait vérifié en amont et avait prévenu les collègues pour qu'ils changent leurs vœux, soit l'administration a accepté de les annuler et les remplacer.

Pour rappel un poste à profil est un poste qui est attribué hors mouvement, hors barème d'après le profil des candidats et après entretien. Ces postes font l'objet d'un appel à candidature spécifique, surveillez les boîtes mail des écoles ils peuvent arriver après la phase principale du mouvement si des collègues libèrent ce type de poste.

→ **congé parental** : le SNUIPP a demandé des précisions suite à des demandes de collègues. Si vous obtenez un poste à ce mouvement et qu'à la rentrée vous êtes en congé parental, vous perdez le poste obtenu au mouvement donc à l'avenir, les personnes dans ce cas n'auront pas besoin de faire des vœux

→ **ineat/exeat** : interrogée par le SNUIPP, l'administration a dit que pour le moment le DASEN a accepté déjà 3 ineats (inédit dans notre département qui attendait souvent septembre et en prenait peu) et n'octroie pas les exeats (sauf situation exceptionnelle) là aussi c'est inédit. Cela ne doit pas vous décourager car chaque situation est particulière et mérite que le DASEN l'étudie. Si vous souhaitez faire une demande, contactez-nous au plus vite.

→ **temps partiels sur autorisation** : nous avons posé la question du délai de réponse aux collègues concernés. Pas avant fin juillet (!) car il faut voir si les associations de temps partiels sont possibles avant de dire oui aux collègues (les nouveaux rythmes compliquent le système...).

→ nous avons aussi demandé un certain nombre de précisions sur des cas plus personnels de collègues. La taille du département et notre connaissance/proximité avec les collègues nous permettent de gérer les situations au plus près et dans l'intérêt de ces derniers, c'est une chance.

Questions diverses posées par le SNUIPP-FSU 90 (en plus de l'ordre du jour)

→ **la gestion des remplaçants sur le département** : suite à une réunion que nous avons organisée en direction des remplaçants nous avons fait remonter un certain nombre de remarques à l'administration :

- les collègues remplaçants avaient été interrogés en début d'année sur le fait d'accepter ou non de dépasser 24h de travail hebdomadaire. Certains avaient refusé et se sont vus confier tout de même ponctuellement des remplacements au delà des 24h. L'administration nie avoir exercé toute pression pour qu'ils acceptent. Nous avons essayé de leur faire comprendre que la pression est là de fait quand un collègue sait que s'il dit « stop j'ai fait 24 h » les élèves seront sans enseignants et les collègues de l'école auront des classes surchargées donc sa conscience professionnelle le pousse à dire « oui ». C'est le système et le manque cruel de remplaçants qui forcent la main !
- La récupération : nous avons obtenu que les remplaçants puissent récupérer les heures dépassées sur du temps devant élèves (et pas sur du temps de réunion ou APC) et ce, si possible par période pour remettre les compteurs à zéro à chaque retour de vacances et ne pas trop cumuler. Nous avons eu des cas de remplaçants qui ont bien du mal à pouvoir récupérer dans de bonnes conditions (entendons : prévenus la veille au soir ou le matin même qu'on peut rester à la maison pour récupérer donc ne peuvent rien prévoir !)

En accord avec l'autre syndicat présent, un groupe de travail sera organisé pour faire le bilan de cette 1ère année de fonctionnement des remplaçants sur des horaires variés, dès que les projets de cadrage national seront actés.

→ **la journée de récupération du mercredi 11 juin** :

Nous avons demandé à l'administration (qui a accepté) de renvoyer dans les écoles les modalités de rattrapage de la journée du 11 juin. Les écoles à 4,5 jours travailleront toute la journée ce jour là avec des horaires uniques l'après midi : 13h30/16h. Ce sont les personnes en service le jeudi après midi habituellement qui devront travailler. Surveillez les boîtes mails des écoles, cela va arriver.

→ **les PES et M2 : maintenant et l'an prochain**

Cette année nous avons 10 PES qui seront titularisés (enfin nous leur souhaitons) en septembre. Nous avons aussi 12 M2 contractuels admissibles (dont 10 sont maintenant contractuels admis au concours) dans les classes 1 jour par semaine.

L'an prochain, les M2 admis seront des PES à plein temps dans les classes. On ne leur a pas bloqué de postes, ils seront affectés sur des postes lors de la phase d'ajustement.

Il y aura aussi l'an prochain 5 PES à mi temps dans les classes car ils sont issus de la session exceptionnelle du concours et auront encore des cours à l'ESPE pour préparer leur M2.

Voilà vous savez tout ! Si besoin n'hésitez pas à nous contacter.

Suite des réjouissances :

Jeudi 12 juin : CAPD phase principale

Le SNUIPP-FSU devrait recevoir les documents une semaine avant et attaquer son travail de fournis en faisant « tourner le mouvement » à la main pour comparer avec les affectations proposées par l'administration.

Géraldine TAPIE et Peggy GOEPFERT
élues en CAPD pour le SNUIPP-FSU 90

